



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Développement majeur pour la Ville de L'Assomption et la Zone Agtech

L'ASSOMPTION, LE 19 AVRIL 2021 – La Ville de L'Assomption se réjouit de la décision du gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec la reconstruction du pont de Bailleul et l'élargissement de la route 341. Ce développement majeur est un changement structurant pour la mise en place de la Zone Agtech à L'Assomption et la création de l'aire TOD de l'ouest de la Ville, en plus d'être un projet souhaité par les Assomptionnistes depuis plusieurs années.

« Lors de notre grande consultation publique L'Assomption 2025, l'enjeu du réaménagement de la route 341 était ressorti comme une priorité pour notre communauté, et c'était un projet très attendu par nos citoyens. C'est donc une excellente nouvelle que nous recevons aujourd'hui, après 3 ans de travail et de collaboration avec l'équipe du bureau de comté du premier ministre et du ministère des Transports du Québec. La route 341 est un axe routier important pour les gens de L'Assomption. », a mentionné le maire, Monsieur Sébastien Nadeau.

« L'élargissement de la route 341, entre l'autoroute 40 et la route 344, est une avancée majeure pour le développement de la Zone Agtech à L'Assomption! Cette avancée nous permettra d'assurer le développement de notre grand projet économique tout en assurant d'améliorer la fluidité sur notre territoire », a ajouté le maire.

Zone Agtech

La Zone d'innovation Agtech sur le territoire de la Ville de L'Assomption se caractérise depuis quelques années par un dynamisme au niveau des projets de développement et de redéveloppement. Ce dynamisme est notamment expliqué par l'identification d'une aire TOD et d'une gare projetée au sein des différents documents d'aménagement et l'entrée en vigueur d'une planification urbanistique et d'une réglementation visant à autoriser la densification de ce secteur. La Ville de L'Assomption prévoit aussi l'implantation d'un stationnement collectif directement dans la zone pour faciliter l'accès des employés et visiteurs.

En ce sens, le déploiement de la zone d'innovation dans ce secteur s'inscrit dans une logique d'aménagement visant à créer un milieu de vie mixte et favorisant l'implantation d'une infrastructure métropolitaine de transport collectif. Le concept d'aménagement retenu pour la zone d'innovation et l'aire TOD mise ainsi sur l'arrimage entre la densification du territoire, le déploiement d'une zone d'innovation et la diversification de l'offre en matière de transport.

NIL MAGNUM SINE LABORE -30-

Source : Emilie Forget, Conseillère en communication, Services administratifs, Ville de L'Assomption,
Cellulaire : 514 267-7268